

## INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

### DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES domiciliés dans le RHONE

Le SYTRAL MOBILITES (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise) est l'autorité organisatrice unique des transports en commun du département. Il pilote tous les réseaux : TCL, Cars du Rhône et Libellule ainsi que les services Rhônexpress et Optibus.

Site d'informations à votre disposition : <http://www.carsdurhone.fr/>

(tél : 0 800 10 40 36)

#### **1) Si vous résidez dans l'une des 18 communes de la CAVBS (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône) :**

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas, Rivolet, Saint Cyr le Châtoux, St Etienne des Oullières, St Julien, Salles Arbussonas, Vaux en Beaujolais, Villefranche, Ville sur Jarnioux,

#### **VOUS NE DEVEZ PAS VOUS INSCRIRE SUR LE SITE « CARS DU RHONE » .**

Merci de vous rendre à l'agence commerciale Libellule qui se trouve dans le hall de la gare SNCF de Villefranche (Tél : 0800 350 38 ) pour l'établissement de la carte de transports « ourah » .

Le coût de l'abonnement annuel est de 120 euros.

*Voici un lien utile vers le calculateur d'itinéraire régional multimodal, qui peut proposer des itinéraires avec plusieurs modes de transport : <https://www.oura.com/calculateur>*

**2) Si vous résidez en dehors de la CAVBS** (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône) vous pouvez :

a) demander un abonnement annuel

Souscription de l'abonnement annuel aux cars du Rhône (tél 0800 10 40 36) par internet sur le site <https://www.carsdurhone.fr/scolaires> de préférence **avant le 11 juillet**

Les familles recevront leur carte ourah par courrier directement à domicile après souscription de leur abonnement.

ou

Souscription de l'abonnement annuel auprès du transporteur référent de notre secteur :

**Cars Maisonneuve**

**521 avenue de l'Europe**

**69220 ST JEAN D'ARDIERES**

**Téléphone : 04 74 66 32 66**

[www.maisonneuve.net](http://www.maisonneuve.net)

Le coût de l'abonnement annuel pour l'année 2022/2023 varie de 149 à 223 € en fonction du nombre de réseaux de transports utilisés (Cars du Rhône, SNCF, Libellule) et du quotient familial (paiement en 1 ou 3 fois).

Les élèves empruntant le réseau SNCF doivent recharger leur carte ourah directement en ligne

b) recharger la carte ourah de 10 trajets à 14.70 euros ou prendre un abonnement mensuel à 17.40 euros auprès de l'Agence commerciale des Cars du Rhône située à la Gare routière de Villefranche.

Voici un lien utile vers le *calculateur d'itinéraire régional multimodal*, qui peut proposer des itinéraires avec plusieurs modes de transport : <https://www.oura.com/calculateur>

### 3) Les élèves de la Métropole de Lyon

2 cas de figure pour l'achat de l'abonnement combiné :

-abonnement TCL+ SNCF : la souscription se fait uniquement en ligne (connexion sur <https://demarches.tcl.fr/form-view/22> )

-abonnement TCL+Cars du Rhône : la souscription se fait uniquement par correspondance

Pour les 2 cas, il est impératif de faire tamponner par le lycée le FORMULAIRE D'ABONNEMENT COMBINE SCOLAIRE disponible sur le site des TCL ou auprès du lycée. Le coût de l'abonnement annuel TCL+ SNCF ou TCL + Cars du Rhône est de 243 euros en 2023, 100 euros si l'enfant est boursier). Les TCL gèrent ensuite ces demandes.

*Voici un lien utile vers le calculateur d'itinéraire régional multimodal, qui peut proposer des itinéraires avec plusieurs modes de transport : <https://www.oura.com/calculateur>*

## LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES DOMICILIES DANS L'AIN

*Principe de la gratuité des transports scolaires dans l'Ain*

2 possibilités :

-Inscription par internet : sur le site [laregionvoustransporte.fr/scolaireain](http://laregionvoustransporte.fr/scolaireain) (sauf pour les élèves empruntant le train : ils doivent s'inscrire uniquement par le biais du dossier-papier)

**NB ! une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute inscription après le 19 juillet (sauf déménagements ou affectations tardives avec justificatifs)**

-Vous pouvez également faire votre demande et retirer un formulaire papier directement auprès du lycée (les élèves utilisant le réseau SNCF doivent en plus récupérer une liasse SNCF ASR (Abonnement Scolaire Règlementé) auprès du lycée et fournir 2 photos d'identité + une enveloppe timbrée à 50 grammes).

De plus, dans le cas où l'élève n'aurait pas obtenu son ASR à la rentrée, il a la possibilité de souscrire un "Abonnement mensuel nominatif". Cet abonnement lui sera remboursé (par la SNCF) sur présentation du titre définitif.

En plus de l'inscription aux transports scolaires de l'Ain, **les élèves domiciliés à JASSANS** doivent acheter un abonnement LIBELLULE annuel nominatif au prix de 120 euros La Région Auvergne Rhône Alpes rembourse cet abonnement en fin d'année scolaire sur demande de la famille. Il est donc impératif de conserver l'abonnement et les justificatifs de paiement et de bien faire l'inscription aux transports scolaires de l'Ain.

PAGE 3/3